

L'ACTION

N°413
Juillet 2016

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

Il en rêve ...

Depuis des décennies, les patrons dont Michelin voulaient reprendre les acquis gagnés par la lutte : réduction du temps de travail, code du travail, repos du samedi et dimanche, congés payés et ils n'ont jamais accepté cela, pire ils disaient même que cela mettrait les entreprises en faillite. Depuis, les entreprises n'ont jamais eu autant d'argent. Ils en veulent toujours et encore plus pour satisfaire les actionnaires. Toutes les mesures prises, flexibilité, réactivité, sont contre les salariés, afin de supprimer leurs acquis. Monsieur Sénard a dit concernant la loi el Khomri lors de l'assemblée des actionnaires, qu'il avait anticipé son application puisque il a négocié au niveau de l'entreprise des accords sociaux sur Roanne et la Roche sur Yon.

Cette « application anticipée » prouve que Michelin a une certaine avance !

C'est vraiment dommage que cela passe avec l'aide d'une certaine organisation syndicale qui combat la loi El Khomri et qui approuve les accords chez Michelin sans se préoccuper des conséquences sur les conditions de travail des salariés et le code du travail.

Ces accords ne permettront qu'à faire **davantage de profit** et **RIEN** :

- ⇒ sur le salaire,
- ⇒ sur la reconnaissance de la pénibilité,
- ⇒ sur les investissements industriels en France et de Clermont-Fd,
- ⇒ pour les embauches en CDI.

Nous allons tous faire une coupure bien méritée. Mais les problèmes vont vite refaire surface à la rentrée, soyons prêts à réagir collectivement pour satisfaire nos revendications !

Jean-Michel GILLES

Secrétaire Général

La CGT Michelin vous souhaite pendant cette période estivale de bonnes vacances et n'oublions pas que ce sont les 80 ans de congés payés !

SOMMAIRE

Page 1 : Edito
Page 2 : PSE—Elections octobre 2016
Page 3: Echos des CHSCT
Page 4 : Mobilisation des cadres

É
D
I
T
O

Plan de Suppression d'Emploi - dernière

La dernière réunion de négociation a eu lieu le 22 juin. Toute la journée il a encore fallu lutter pour arracher quelques centaines d'euro. Pour Michelin ça ne représente rien, par rapport aux bénéfices de l'entreprise, aux dividendes versés aux actionnaires, et aux opérations boursières.

Ceux qui partent en préretraite, que tout Clermont envie, vont voir leur salaire diminuer de 25 % quand même. Quel cadeau ! Ça sert à quoi d'être à la retraite, si on n'a pas les moyens de sortir de son jardin ?

Depuis le début de ces réunions, la CGT dit que les salaires sont très bas et que Michelin maintient une rémunération acceptable grâce aux primes qu'il donne, ou pas, en fonction des critères qu'il choisit lui-même. Primes qui disparaissent avec la disparition de la production.

Au bout de 3 mois, 6 réunions, une forte mobilisation des salariés, la direction des Carmes a fini ses calculs et admet que les primes perdues doivent être compensées. Alors, 200 euros de plus pour les plus bas salaires, c'est vraiment un minimum.

N'oublions pas qu'en tout, 500 postes vont être supprimés (275 agents et 225 cadres-collaborateurs) chez Michelin. Presque autant à l'extérieur : les sous-traitants, les transporteurs, les intérimaires vont subir la décision de Michelin, dans l'indifférence patronale.

Piétinant sans retenue le discours qu'il tient dans les médias, Michelin tourne le dos à la protection de l'environnement, supprime des emplois, casse l'outil industriel, uniquement pour faire plus de bénéfices.

Élections d'octobre 2016 : Un enjeu aussi pour les CHSCT

Le rôle du CHSCT

Le champ de compétences du CHSCT est avant tout la prévention des risques professionnels.

Cependant il peut intervenir a posteriori à la suite d'un événement dommageable (accident du travail, maladie professionnelle, presque accident...) afin d'analyser les conditions qui ont conduit à cet événement.

Cette analyse a pour but l'élaboration de consignes de sécurité afin d'éviter que cet événement ne se reproduise, c'est-à-dire de capitaliser le retour d'expériences.

La prévention concerne la santé physique (risques chimiques, biologiques, physiques) mais aussi la santé mentale, risques psycho-sociaux, burn-out.

Le CHSCT est donc compétent pour tout sujet ayant trait à l'organisation du travail. Le CHSCT doit s'assurer que l'entreprise met en place les moyens nécessaires pour garantir le droit à la santé au travail de tous les salariés présents sur ses installations.

Les membres CGT dans cette instance reçoivent régulièrement des formations afin d'être à la pointe en la matière. Ce qui leur permet d'être souvent à l'initiative sur les questions de santé au travail.

Désignation CHSCT et enjeux des élections

Pourquoi les élections DP et CE sont-elles importantes pour le CHSCT ?

C'est en effet les membres du C.E. et les délégués du personnel titulaire qui désignent les membres du CHSCT.

Voilà pourquoi il est important de bien réfléchir à son vote, si l'on veut bien être représenté au CHSCT. Le CHSCT a des pouvoirs non-négligeables sur l'évolution des conditions de travail, l'ergonomie des postes, la prévention des risques psychosociaux, le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel etc...

Si vous voulez être bien représentés dans les CHSCT, **VOTEZ CGT !**

Échos des CHSCT de Clermont-Ferrand

COMBAUDE

Ayant constaté depuis plusieurs années que le rechapage est une activité dont la sinistralité est importante, notamment en termes de troubles musculo-squelettiques (TMS), les élus CGT du CHSCT de la Combaude ont diligenté une expertise, motivée par un risque grave auquel les salariés du service D seraient exposés.

Bien qu'elle n'ait pas été intégralement conduite du fait de l'annonce du projet de fermeture de l'activité, cette expertise fait apparaître MMW comme un outil contraignant, et non comme le support d'une culture partagée.

CARMES

Il faut reprendre les bases !

Le bilan est sans appel, l'instance CHSCT des Carmes se laisse entraîner par la direction.

Il faut reprendre les fondamentaux : le code du travail. Celui-ci semble être ignoré par les autres organisations syndicales.

Face aux conditions de travail qui se durcissent, aux plans sociaux qui se multiplient, il y a urgence à renforcer la surveillance des organisations pour s'assurer que les méthodes, la charge et l'aménagement des lieux de travail garantissent un meilleur niveau de protection de la sûreté et de la santé des salariés.

GRAVANCHES

Depuis 2013, le poids de la CGT au CHSCT est limité avec un seul élu (sur 6 au total). Il reste d'importants sujets à traiter (Boudineuses, Troubles Musculo-Squelettiques, ...).

Mais, par des enquêtes accident, au moyen des DGI et en interpellant la direction, la CGT a contraint notamment l'entreprise :

- à améliorer la sécurité des machines à la fabrication (gâches et déroulage).
- à limiter le stockage à la vérification et à protéger certaines zones (grilles,...)
- à prendre en compte la situation à risque de la salle des moules (Chantier annoncé)

CHANTEMERLE

Les membres CGT du CHSCT, interpellent régulièrement la direction du site afin de faire respecter la sécurité physique et mentale.

Dans cette réorganisation que les salariés subissent depuis bientôt deux ans, les risques ne cessent de croître ainsi que le nombre de personnes victimes de stress au travail.

Les élus CGT, à travers le CHSCT, ont demandé une priorisation sur les risques psycho-sociaux à Chantemerle.

CATAROUX

Après des mois de travail, les élus CGT du CHSCT industrie de Cataroux ont réussi à améliorer les conditions de travail des salariés du micro Z, une grosse ventilation a été installée et mise en route. Cette ventilation avait été jugée trop onéreuse par la direction de l'atelier. Elle s'est opposée à plusieurs reprises aux élus CGT. Finalement les salariés auront eu gain de cause !

VOTEZ CGT !

LADOUX

Fin Mars 2016 les salariés de F31 par l'intermédiaire des délégués CGT membres du CHSCT, ont fait une délégation de trois heures auprès de la direction pour dire **STOP** : aux pressions, aux augmentations de cadence, aux responsabilités supplémentaires, au travail sur plusieurs machines sans formation adapté, à la chasse aux temps mort.

Ils ont demandé le respect des femmes et des hommes, des conditions de travail normales pour des êtres humains que nous sommes et pas comme des négriers qu'ils sont.

Et cela a marché en parti : la direction a lâché un peu de lest. Certes pas à la hauteur que nous le souhaitions mais quand même suffisamment pour que cela soit signalé.

Mais les salariés et la CGT restent vigilant et sauront le faire savoir s'il s'avérait que les problèmes repartent à la hausse.

Mobilisation des cadres, ça commence !

Les entreprises du CAC40 fonctionnent toutes de la même façon. Elles mettent en avant des valeurs de responsabilité sociale et transfèrent les effectifs vers des entreprises sous-traitantes.

Depuis début Juin, c'est une grosse partie du secteur de l'informatique de PSA Peugeot-Citroën qui a été vendue à la multinationale CapGemini. Inacceptable !

Lors de cette annonce, à la surprise générale, c'est l'ensemble des cadres et techniciens qui a décidé de se mettre en grève, une réaction de dégoût, de colère et de lutte. La CGT les a accompagnés dans leurs revendications.

Face à l'irruption sur la scène sociale de ces salariés, la direction de PSA a concédé une prime de 6000 € et un « droit au retour » dans l'entreprise.

Ce mouvement a été la première expression de la communauté de destin de toutes les catégories de personnel dans l'entreprise. Il a exprimé ce que nous ne cessons de dire : aucun salarié n'est à l'abri des conséquences de la course aux profits.

La rémunération de M. Sénard pour l'exercice 2015 s'est élevée à 2,38 millions d'Euros.

Plus d'un milliard d'Euros sera versé aux actionnaires cette année sous forme de dividendes et de rachats d'actions.

Mais cela ne suffit pas, il va falloir être plus efficace et dégager encore plus de bénéfices.

Que dites-vous de cette répartition des richesses entre salariés et actionnaires ? A qui profite votre travail ? Vous reprendriez bien un peu de PSE, non ?

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

Franck Patillon : 06.16.98.62.24

Bulletin d'Adhésion



Nom –Prénom

Adresse

Code Postal—Ville

Atelier—Usine

@: ☎ :

*Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :
Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.*